République Française	**CONSEIL MUNICIPAL**	**Délibération n°2024.03.12 Du 8 octobre 2024**
Département des Yvelines	L'an deux mille vingt-quatre, le 8 octobre, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués par voie numérique le 1er octobre, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.	
Ville de La Celle Saint-Cloud La Celle Saint-Cloud LC SC	Objet : **Attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'association Club Sportif Cellois (CSC) Football**	

Secrétaire de séance :
Françoise ALBOUY

En exercice : 33
Présents : 28
Pouvoirs : 5
Votants : 33

Pour : 33
Contre : 0
Abstentions : 0

Présents
Le Maire
Olivier DELAPORTE

Les Maires-adjoints
Sylvie d'ESTEVE
Pierre SOUDRY
Sophie TRINIAC
Benoît VIGNES
Valérie LABORDE
Michel AUBOUIN
Anne-Sophie MARADEIX
Richard LEJEUNE
Dominique PAGES
Mohamed KASMI

Les Conseillers
Olivier MOUSTACAS
Birgit DOMINICI
Geneviève SALSAT
Georges LEFEBURE
Bruno-Olivier BAYLE
Françoise ALBOUY
Laurent BOUMENDIL
Nathalie PEYRON
Vincent POUYET
Pierre QUIGNON-FLEURET
Stéphane MICHEL
Olivier BLANCHARD
Philippe LERIN
Jean-François THOMAS
Andrée BLOCH
Blaise VIGNON
Jean-Luc PRIEUR

Absents excusés :
Laurent DUFOUR
Juliette DECAUDIN
Jean-François BARATON
Carmen OJEDA-COLLET
Marie-Pierre DELAIGUE

Absents ayant donné pouvoir :
Laurent DUFOUR pouvoir à Valérie LABORDE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121.29,

Vu l'avis favorable de la Commission Animation-Culture-Sport en date du 24 septembre 2024,

Considérant la participation de l'association Club Sportif Cellois Football à un tournoi à Beckum (Allemagne) le 30 août 2024, sur invitation du club de football de Beckum,

Considérant la demande du Club Sportif Cellois Football en date du 19 juin 2024 pour obtenir une aide de la ville visant à prendre en charge une partie des frais de transport des jeunes footballeurs cellois,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la participation de la Ville aux dépenses que l'association Club Sportif Cellois Football a dû avancer pour les frais de transports dans le cadre d'un tournoi de Football s'étant déroulé à Beckum.

Attribue à ce titre, au CSC Football, une subvention exceptionnelle de 1 500 euros.

Dit que les crédits sont prévus au budget de l'exercice concerné.

MAIRIE DE LA CELLE SAINT-CLOUD ★ 78170 ★

Le Maire,

Olivier DELAPORTE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Sauf mention contraire exigée par la loi, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter :
- *de sa date de publication (pour les délibérations à caractère non individuel)*
- *ou de sa date de notification à l'intéressé (pour les délibérations à caractère individuel)*

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale, ou en cas de silence de celle-ci, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

Accusé de réception en préfecture
078-217801265-20241010-2024-03-12-DE
Date de réception préfecture : 10/10/2024

Juliette DECAUDIN pouvoir à Sylvie d'ESTEVE Jean-François BARATON pouvoir à Stéphane MICHEL Carmen OJEDA-COLLET pouvoir à Jean-François THOMAS Marie-Pierre DELAIGUE pouvoir à Olivier BLANCHARD	

Accusé de réception en préfecture
078-217801265-20241010-2024-03-12-DE
Date de réception préfecture : 10/10/2024